

CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE DE TRAVAIL

(Fauteuil de coiffure / Cabine d'esthétique)

Conformément à la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 et au décret n°97-558 du 29 mai 1997

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Propriétaire / Loueur :

Adresse :

N° SIRET :

Désigné ci-après « le Loueur »

ET

Le Locataire / Prestataire indépendant :

Adresse :

N° SIRET :

Désigné ci-après « le Locataire »

Article 1 – Objet du contrat

Mise à disposition d'un espace de travail :

Fauteuil de coiffure Cabine d'esthétique

Article 2 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour la période du àh.... au àh....

Les parties pourront convenir d'un renouvellement par écrit.

Article 3 – Conditions financières

Le Locataire versera au Loueur une redevance de €, selon les modalités convenues entre les parties (journalières, hebdomadaires, mensuelles, etc.).

Ce montant inclut le cas échéant :

- Accès au matériel du salon
- Accès aux produits
- Accès à la clientèle
- Autres prestations :

Article 4 – Obligations du Loueur

- Mettre à disposition un espace conforme aux normes d'hygiène et sécurité.
- Garantir la jouissance paisible de l'espace.

Article 5 – Obligations du Locataire

- Exercer son activité de manière indépendante, sans lien de subordination.
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.
- Disposer des assurances et autorisations nécessaires.
- Régler la redevance selon les modalités convenues.

Article 6 – Assurance et responsabilité

Chaque partie souscrit une assurance couvrant sa propre responsabilité civile professionnelle.

Le Loueur décline toute responsabilité sur le matériel ou biens personnels du Locataire.

Article 7 – Résiliation

Résiliation possible par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de

ou de plein droit en cas de manquement grave aux obligations contractuelles.

Article 8 – Loi applicable

Contrat régi par la loi n°96-603 et le décret n°97-558.

Litiges portés devant les tribunaux du lieu de l'espace loué.

Fait à, le

En deux exemplaires originaux

Le Loueur (signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

.....

Le Locataire (signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

.....